ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE

D'INTERVENTION:

Commune de SAINT PIERRE EN AUGE (Département Du Calvados)

DÉLIBÉRATION DU

Le 15 mai 2019 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien

dans le délai de cinq ans. CONSEIL MUNICIPAL

SITUATION DU BIEN:

Parcelles cadastrées section AE numéros 173, 304, 305 correspondant à des parcelles non bâties et numéro 504 accueillant une friche commerciale libre

d'occupation depuis 2010 pour une contenance totale de 1548 m².

POS/PLU:

PROJET:

Zone UG au PLU

Acquisition de 4 parcelles en centre bourg au titre d'une réserve foncière. La commune souhaite réaliser plusieurs projets dans le but d'accroitre l'attractivité du centre bourg (espace réservé aux associations caritatives, espace destiné au club

des ainés, espace pour les professionnels de santé)

COMITÉ D'ENGAGEMENT:

Du 14 mai 2019 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE :

SNC LIDL

ÉVALUATION

DOMANIALE:

Valeur vénale inférieure au seuil de consultation obligatoire des Domaines.

IMPUTATION:

Compte n° 927 329 - SAINT PIERRE EN AUGE « LIDL »

Enveloppe projet: 156 550 €

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION EN DATE DU 22 MAI 2019

ROUEN le 06 juin 2019

L'Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, en charge du pôle "Politiques Publiques"

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles GAL